

2022-31.03.13

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 080-200070969-20220331-2022_3103_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mars à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Jumel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick (Suppléante de M. DARCIS Philippe), DEMORSY Roselyne

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46

· dont suppléés : 1

Membres représentés : 8

Votants : 54

Date de la convocation

25 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme PREVOST Anne-Marie

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK JérémY, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique,

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de M. DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme DOUAY Sonia de M. CAPELLE Hubert, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. NOCHEZ Didier de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. LAMOTTE de TESTART Laëtitia, M. NOCHEZ Didier de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, BENONY Miguel

Objet : REGLEMENT – BONS POUR LE DEPART A LA RETRAITE DES AGENTS DE LA CCALN

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 mars 2022,

Considérant l'attribution coutumière de bons pour le départ à la retraite des agents,

Considérant la demande de la Trésorerie d'établir les modalités d'attribution de ces bons,

Il y a lieu de proposer les différents principes énoncés ci-dessous :

Chaque année, les agents partis en retraite reçoivent un bon utilisable dans les enseignes où la CCALN dispose d'un compte (Grandes enseignes comme But, Boulanger, Leroy merlin... etc).

Les bénéficiaires : Les agents titulaires et contractuels

Les montants attribués selon l'ancienneté au sein de la CCALN sont les suivants :

- Supérieure ou égale à 30 ans : 1 000€
- Supérieure ou égale à 20 ans : 750€

- Supérieure ou égale à 10 ans : 500€
- Inférieure à 10 ans : 250€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de valider les conditions d'attribution des bons de départ à la retraite tels qu'ils figurent ci-dessus,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2022,
- Autorise le Président et le Vice-Président Administration Générale à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 31 mars 2022
à Jumel,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/04/22

Affiché le 04/04/22

Le Président,

Alain DOVERGNE

